

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

du 19 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacqy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacqy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE – Bernard LAVOINE - Madeleine MARSOLLIER - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSES : Jacky CALIPPE (pouvoir à Jacqy MANIER), Marcelle DEFONTAINE.

Date de la convocation à domicile : 13 janvier 2015

Date d'affichage du compte rendu : 30 janvier 2015

ORDRE DU JOUR :

I. Adoption du compte rendu de la réunion du 14 novembre 2014 :

La séance ouverte, en l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 14 novembre est adopté à l'unanimité.

II. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Françoise CAZIER est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

III. Projet de lotissement : présentation des modalités d'intervention de l'OPSOM :

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un lotissement communal :

Le 20 mars 2013, une étude de faisabilité d'un lotissement communal a été réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme. Cette étude a permis d'envisager la poursuite du projet.

Le 14 juin 2013, les membres du Conseil municipal ont autorisé M. le Maire à mener plus loin ce projet à travers la rencontre de divers partenaires, dont l'OPSOM, Office Public de l'Habitat en Somme.

Le 25 octobre 2013, le Conseil d'administration de l'OPSOM a validé ce projet portant sur la création de 12 logements à vocation sociale et loyers modérés ainsi que la création d'une quinzaine de parcelles de lots libres de 500 à 800 m² destinés à l'accession à la propriété.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Quint, Directeur de l'OPSOM, venu présenter le projet envisagé.

Il est précisé que dans le cadre du montage de cette opération, l'OPSOM assume l'ensemble des frais d'études préalables, s'occupe pour le compte de la commune de la passation du marché de maîtrise d'œuvre et des entreprises qui interviendront dans la réalisation de l'aménagement et prend en charge les VRD (Voirie et Réseaux Divers) pour la desserte de ses 12 logements.

Le coût des travaux relatif à la réalisation du lotissement communal (15 lots) reste à la charge de la commune.

Le projet s'exécuterait en deux phases, avec au préalable la signature d'une convention de partenariat avec l'OPSOM, convention qui fixe les étapes du projet de la phase 1 :

- Etude financière du programme d'aménagement afin d'estimer le coût de l'opération et définir la faisabilité financière de chacun des partenaires ;
- Dépôt d'un permis d'aménager fin 2015 et début des travaux relatifs aux 12 logements de l'OPSOM dans les 2 ans ;

La commune n'intervient qu'en phase 2 avec la prise en charge des VRD nécessaires à la vente des lots et la viabilisation des terrains.

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver le projet décrit ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'OPSOM se rapportant à cette affaire.

IV. Proposition de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes :

M. le Maire présente la loi ALUR du 24 mars 2014 qui impose aux communes un transfert dans un premier temps volontaire de la compétence PLU aux communautés de communes jusqu'en 2017, puis un transfert automatique après 2017.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) permet d'avoir un véritable projet de territoire tout en évitant de tomber dans la juxtaposition de projets communaux sans lien, sans cohérence entre eux et au risque d'être concurrents...

Vu la délibération du 8 octobre 2014 par laquelle la Communauté de Communes du Vimeu Industriel a accepté de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et par conséquence de prendre cette compétence, ce qui implique une modification de ses statuts.

Les communes membres doivent désormais statuer sur cette prise de compétence.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la prise de compétence « Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) par la Communauté de Communes du Vimeu Industriel et, par voie de conséquence, la modification statutaire consécutive à l'adoption de cette compétence.

V. Proposition de réalisation d'un chantier jeunes au titre de l'année 2015 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait accueilli un chantier « jeunes » en juillet 2012, à qui avait été confiée la mise en peinture de la main courante du terrain de football.

L'opération, à l'initiative de la CCVI, est renouvelée cette année. Il s'agit d'aider les jeunes à passer leur permis de conduire, sachant que la CCVI prend en charge la rémunération des jeunes et de l'encadrant. Seuls les matériaux et les outils nécessaires à la réalisation du chantier sont à la charge de la commune.

L'assemblée est favorable au renouvellement de l'opération et se prononcera sur le chantier à confier.

VI. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel auprès de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) :

M. le Maire avait évoqué, lors de la dernière séance du CM en date du 14 novembre 2014, l'adhésion possible de la commune à un groupement de commandes d'achat de gaz naturel

auprès de la FDE 80. A compter de janvier 2015, les tarifs réglementés de gaz disparaissent pour les clients dont le volume annuel de consommation excède 200 Mwh et ce seuil sera abaissé à 30 Mwh au 31 décembre 2015, ce qui concernera tous les bâtiments publics de la collectivité. Le Conseil avait donné son accord.

La FDE a accepté l'adhésion de la commune. L'appel d'offres a été réalisé et le marché attribué à GDF SUEZ qui était déjà fournisseur de la commune. Cela va permettre une économie de 19% par rapport aux tarifs réglementés actuellement en vigueur pour les contrats concernant la mairie et les écoles maternelles. Pour les autres bâtiments communaux, comme les vestiaires, il faudra attendre l'échéance du contrat pour pouvoir bénéficier de ces tarifs. Accord unanime du Conseil.

VII. Dissolution du SIER NORD VIMEU au 31/12/2014 - contribution complémentaire :

Compte tenu de la dissolution du syndicat, il avait été décidé lors de la dernière réunion en date du 25 novembre 2014, de demander aux communes adhérentes une participation financière supplémentaire afin de boucler et d'équilibrer le budget 2014.

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a dû verser avant le 31 décembre 2014 une contribution complémentaire au SIER à raison de 2.67 €/habitant, soit la somme de 1 761,50 €.

VIII. Divers :

M. le Maire présente la décision modificative n°3 relative au Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), soit la somme de 9 394 € perçue par la commune lors du dernier trimestre 2014.

Ce dispositif prévoit également un montant prélevé de 2 350 € qui vient s'imputer directement sur les avances de fiscalité.

Par conséquent, il convient d'émettre un titre de 2 350 € au compte 73111 et un mandat du même montant au 73925.

M. le Maire informe le Conseil que les crédits ouverts au chapitre 014 sont insuffisants pour émettre un mandat de 2 350 € au compte 73925.

Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
011 - 60633 - Fournitures de voirie	- 2 350,00 €	
014 - 73925 - Fonds péréquation ress. interco.,commun.		2 350,00 €
TOTAL	- 2 350,00 €	2 350,00 €
TOTAL GENERAL	- 2 350,00 €	2 350,00 €

Accord unanime du Conseil.

M. le Maire informe l'assemblée :

- Intervention de l'entreprise Carbonnier pour la pose du marbre sur le caveau communal et l'ossuaire.

- Souscription du contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL auprès de la Compagnie April, au taux de 5,56 % de la masse salariale et une franchise de 15 jours fermes

par arrêt, garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

L'adhésion auprès de la compagnie Groupama n'ayant pu se faire, notre collectivité ayant été jugée à risque, avec un taux de sinistralité trop élevé.

- Transmission du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du bois de la Motte dont dépend la commune, rapport consultable en Mairie.

- Invitation à l'assemblée des adhérents au Club climat de la Somme, réseau créé par le Conseil général en 2012 afin de partager des idées et des actions sur les enjeux liés au climat et à l'énergie.

- M. le Maire donne lecture de deux demandes de subventions auxquelles le Conseil décide de ne pas donner suite :

- Mouvement Vie Libre dans le Vimeu,
- Collège de Feuquières-en-Vimeu pour un voyage en Italie proposé aux élèves latinistes : 2 voix pour, 3 abstentions et 9 refus.

IX. Droit d'initiative :

M. Lecat signale que les travaux dans la salle polyvalente sont commencés et prévoit une réunion de la commission bâtiments le samedi 23 janvier 2015 à 10h30 afin de choisir les coloris et luminaires.

Mme Ancelin indique que seuls 9 foyers sur 21 étaient présents à la cérémonie de récompenses des illuminations.

Elle propose d'organiser un concours avec une inscription préalable en mairie pour les personnes intéressées.

Mme Cazier fait remarquer que la pendule du clocher de l'église n'est plus éclairée.

Mme Têtu fait savoir qu'une exposition ayant pour thème la Grande Guerre va avoir lieu les 14 et 15 mars 2015 dans le cadre du CAJ, en partenariat avec l'association « le Souvenir Français » et demande s'il est possible d'emprunter les vitrines d'exposition. Accord du Conseil.

M. Dizambourg informe l'assemblée que le site internet de la commune est élaboré, les grandes lignes sont maintenant tracées et il ne reste plus qu'à le faire vivre.

M. Dizambourg prévoit une réunion à ce sujet le lundi 26 janvier 2015 à 18h30.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		MARSOLLIER Madeleine	
BOUDINELLE Jean-Pierre		VERMEESCH Christian	
DIZAMBOURG Guy		MASSON Daniel	
LECAT David		SANNIER Christine	
ANCELIN Françoise		TETU Sandrine	
BERTHE Christine		CAZIER Françoise	
LAVOINE Bernard			